
PIECES JOINTES

Pièce 1	Arrêté municipal n° 2026AR/140 du 13 Mars 2026 : - Prescrivant l'ouverture de l'enquête parcellaire et ses conditions -Et portant désignation du Commissaire Enquêteur Madame Martine MORIN.
Pièce 2	Avis d'enquête publique.
Pièce 3	Rapport de constatation d'affichage.
Pièce 4	Insertions publicitaires dans 2 journaux.
Pièce 5	Courrier RAR de la Mairie du 24 Juillet 2025, au propriétaire, pour « Cottage 1 », afin de solliciter la cession des parcelles concernées
Pièce 6	Courrier RAR de la mairie portant notification individuelle de dossier d'enquête parcellaire aux différents propriétaires concernés: - du 20/02/2026 pour le lotissement « Les Coteaux » - du 16/03/2026 pour le lotissement " Cottage1 "
Pièce 7	Courrier d'information aux riverains " Cottage 1 "

PIECE JOINTE 1

Arrêté municipal n°:2026AR/140 du 13 Mars 2026

- Prescrivant l'ouverture de l'enquête parcellaire et ses conditions
- Et portant désignation du Commissaire Enquêteur Madame Martine MORIN.

Désignation d'un commissaire enquêteur et ouverture d'une enquête publique en vue du transfert et du classement dans le domaine public communal des voies desservant les lotissements dits « LES COTEAUX » (Rues Claude DEBUSSY, Maurice RAVEL, Jules MASSENET et les Avenues des Acacias (en partie) et Hector BERLIOZ) et « COTTAGE 1 » (Allées Maximilien Luce, Pierre Montezin, Emile Prodhon et des Avenues Henri Lebasque et Jean Baptiste Le Prince)

Le Maire de Lagny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L 2111-1 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 318-3, R 318-10 et R 318-11 ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment en ses articles R 11-3 à R 11-14 ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles R 141-4, et à titre complémentaire R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 ;

VU les délibérations du Conseil municipal n° 11 et 12 du 07 Octobre 2025, décidant d'engager deux procédures de transfert d'office et de classement dans le domaine public communal en application des articles susvisés et notamment de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme, des voies privées ouvertes à la circulation publique desservant les lotissements dits « Cottage 1 » (Allées Maximilien Luce, Pierre Montezin, Emile Prodhon et des Avenues Henri Lebasque et Jean Baptiste Le Prince) et « Les Coteaux » (Rues Claude DEBUSSY, Maurice RAVEL, Jules MASSENET et les Avenues des Acacias (en partie) et Hector BERLIOZ) sises à Lagny-sur-Marne, et selon les délimitations portées aux plans annexés,

Et autorisant Monsieur le Maire à procéder à la désignation du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique ; et à accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires, à ouvrir par arrêté l'enquête publique telle que prévue aux articles susvisés et notamment le L.318-3 et R.318-10 du Code de l'Urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal des voies et dépendances sus désignées ;

VU l'entretien du 25 février 2026 avec Madame Martine MORIN, inscrite sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur arrêtée pour l'année 2026 par la commission de Seine et Marne ;

CONSIDERANT que les voies et dépendances sus désignées sont ouvertes à la circulation publique et ont de par leur usage et leur fonction vocation à être rétrocédées à la commune et à intégrer le domaine public communal ;

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de procéder par l'enquête publique prévue à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Martine MORIN, est désignée comme Commissaire Enquêteur et procédera en cette qualité à la mise à enquête publique des dossiers ci-dessus susvisés,

ARTICLE 2

Le projet ci-dessus visé est constitué, pour chacun des lotissements, d'un dossier comprenant :

- Une notice explicative
- Plan de situation
- Une nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé
- Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie

- Un état parcellaire
- Un plan d'alignement
- Délibération du conseil municipal prononçant le lancement de la procédure
- Le présent arrêté
- Publicité et insertions

sera soumis à une enquête.

En conséquence, et après accomplissement des mesures de publicité prescrites à l'article 3, ce projet ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Lagny-sur-Marne pendant 15 jours, du 13 avril 2026 au 27 avril 2026 de 8 h 30 à 12h00 et de 13 h30 à 17 h30 (sauf le jeudi après-midi jour de fermeture de la mairie).

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la Mairie de Lagny-sur-Marne les déclarations de toutes personnes sur ce projet, aux dates et heures suivantes :

- le lundi 13 avril 2026 de 08h30 à 12h00,
- le lundi 27 avril 2026 de 13h30 à 17h30.

Les intéressés pourront présenter leurs observations sur les projets, soit en les consignnant directement sur les registres d'enquêtes, soit en les adressant par écrit au Commissaire-Enquêteur qui les visera et les annexera aux registres d'enquêtes ou bien en les adressant à l'adresse mail prévue à cet effet « enquete-publique@lagny-sur-marne.fr ». Ces registres à feuillets non mobiles, seront cotés et paraphés par ses soins.

ARTICLE 3

Au moins 15 jours avant le début de l'enquête, le présent arrêté sera affiché sur le territoire de la commune, à l'emplacement réservé à l'affichage administratif dédié aux enquêtes et à l'urbanisme, et adressé au Commissaire-Enquêteur. Il sera également affiché aux extrémités des voies. Les propriétaires visés, le cas échéant, par les articles L 318-3 du code de l'urbanisme seront avisés par notification de l'ouverture de l'enquête.

Ils resteront affichés durant toute la durée de l'enquête.

En outre, l'arrêté sera dans le même délai publié dans le journal « Le Pays Briard » ainsi que dans « Le Parisien 77 ».

ARTICLE 4

Après avoir clos et signé le registre précité, visé et signé les pièces annexes à ce registre, s'il y a lieu, ainsi que les autres pièces qui ont servi de base à des enquêtes, le Commissaire-Enquêteur les remettra dans le délai d'un mois au Maire, avec ses conclusions motivées.

Les conclusions et observations de l'enquête seront portées à la connaissance du Conseil Municipal qui sera appelé à en délibérer. En cas d'avis défavorable du Commissaire-Enquêteur, la délibération décidant, le cas échéant, le classement devra être motivée.

ARTICLE 5

Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de MELUN,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de LAGNY-SUR-MARNE,
- Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de CHESSY,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de LAGNY-SUR-MARNE,
- Monsieur le Commissaire-enquêteur pour notification

Fait à Lagny-sur-Marne le treize mars deux mille vingt-six,

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement
Le Maire de Lagny-sur-Marne,



Jean Paul MICHEL

PIECE JOINTE 2

Avis d'enquête publique.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LAGNY-SUR-MARNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES DES LOTISSEMENTS « COTTAGE 1 » ET « LES COTEAUX »

Par arrêté n° 2025AR/140 en date du 13/03/2026, le Maire de Lagny-sur-Marne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalablement au transfert d'office sans indemnités dans le domaine public communal des voies des lotissements « COTTAGE 1 » (Avenues Jean-Baptiste LE PRINCE - Henri LABASQUE - Allées Maximilien LUCE, Pierre MONTEZIN et PRODHONE) et « LES COTEAUX » (Avenues Hector BERLIOZ, Rues Claude DEBUSSY, Maurice RAVEL et Jules MASSENET).

À cet effet, Madame Martine MORIN a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 13 avril au 27 avril 2026, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 8h30 à 12h00
- Samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et, soit consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à compter du 13 avril 2026 et au plus tard le 27 avril 2026 à :

Mairie de Lagny-sur-Marne
À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,
2 Place de l'Hôtel de Ville
77400 Lagny-sur-Marne

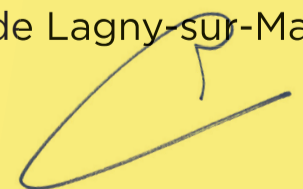
De la même manière, le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet de la ville : <https://www.lagny-sur-marne.fr/cadre-de-vie/urbanisme/enquetes-publiques-foncier/> et faire parvenir ses observations et/ou propositions à l'adresse mail suivante : enquete-publique@lagny-sur-marne.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public, à l'Hôtel de Ville :

- Le lundi 13 avril 2026 de 8h30 à 12h00
- Le lundi 27 avril 2026 de 13h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et tenus à la disposition du public pour une durée d'un an sur le site de la ville www.lagny-sur-marne.fr et en mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Jean-Paul MICHEL
Maire de Lagny-sur-Marne



NE PAS RECOUVRIR OU ENLEVER AVANT LE 27 avril 2026
Pour tout renseignement : Pôle Urbanisme et Aménagement Tél. 01 74 92 12 74

PIECE JOINTE 3

Rapport de constatation d'affichage.

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

Rapport n° : FC/01/26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars

Je soussignée, Céré Fabienne, Brigadier-Chef Principal de Police Municipale, Agent de Police Judiciaire
joint, agréé et assermenté en résidence à la Mairie de Lagny Sur Marne,

Vu les articles 21, 21/2, 21-1, 21-2, 28, 73, 429 et 431 du Code de Procédure Pénale,
Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les articles L. 480-1 et R. 480-3 du code de l'urbanisme ;
Vu l'arrêté de commissionnement en date du 17/06/2019.

A la demande du pôle aménagement et urbanisme, je suis requis afin d'effectuer un constat d'affichage concernant
l'avis d'enquête publique de transfert d'office dans le domaine public communal des voies des lotissements
(COTTAGE 1) et (LES COTEAUX).

Ces affichages sont présents et visible depuis la voie publique sur dix sites de la Commune de Lagny
sur-Marne, à savoir :

- Mairie, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal,
- Allée Vieille et gentil, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal,
- Rue du Pont Hardy, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal,
- Avenue de Rothschild, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal,
- Avenue de Beau Site, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal,
- Rue de Marne, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal,
- Mix City (Rue Louis Blériot), affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal,
- Avenue André Malraux, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal,
- Cour Pierre Herbin, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal,
- Centre Technique Municipal, 54 Rue Ampère, affichage présent sur la porte d'entrée principale,

Des clichés photographiques et un plan sont annexés au présent rapport.

En conséquence, je rédige le présent rapport pour transmission à Monsieur le Maire de Lagny-sur-Marne et au service urbanisme.

L'Agent

Fabienne CERE



PIECE JOINTE 4

Insertions publicitaires dans 2 journaux

Première parution:

Le vendredi 27 Mars 2026 dans "Le Pays Briard"

Le vendredi 27 Mars 2026 dans "Le Parisien"

Seconde parution:

Le mardi 14 Avril 2026 dans "Le Pays Briard"

Le vendredi 17 Avril 2026 dans " Le Parisien "

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2025 soit 0,227€ ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

La vie des sociétés

7449637401 - VS



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Charles VAISSADE, notaire à Tournan-en-Brie (77220), 97 bis, rue de Paris, en date du 18 mars 2026 à Tournan-en-Brie, de Café Câlin SAS, sise 29, avenue Franklin-Roosevelt, 77260 La Ferté-sous-Jouarre, immatriculée au Greffe Meaux sous le numéro 988 435 772, a cédé à : Traiteur Thali Express SARL au capital de 500 euros, sise 29, avenue Franklin-Roosevelt, 77260 La Ferté-sous-Jouarre, immatriculée au Greffe du Meaux sous le numéro 101 743 656, moyennant le prix de 18 000 euros son fonds de commerce de salon de thé - café poussette, exploité au 29, avenue Franklin-Roosevelt, 77260 La Ferté-sous-Jouarre.

Entrée en jouissance au 18 mars 2026. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité à SCP VAISSADE COUEDELO, notaires associés, 106, rue Bertaux, 77610 Fontenay-Trésigny, et pour la correspondance à Me Charles VAISSADE, notaire, 97 bis, rue de Paris, 77220 Tournan-en-Brie.

Vos **infos locales**, c'est **chaque semaine** dans votre hebdo **Le Pays Briard** en PAPIER et/ou en version NUMÉRIQUE **ABONNEZ-VOUS !**

7449416901 - VS



ZA Le petit Taillis
BP 20 - Route de Provins
77320 LA FERTÉ-GAUCHER
Tél. : 01 64 20 18 09

SCI DE L'INDUSTRIE

Société civile immobilière au capital de 60 979,60 euros
Siège social :
5, avenue de l'Industrie
Zone Industrielle
77510 REBAIS
413 618 091 RCS Meaux

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 20 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric THIOUX, demeurant 46 rue André-Hache, 77660 Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 5 avenue de l'Industrie Zone Industrielle 77510 Rebais, c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Meaux, en annexe au RCS.

Autres légales

7449525301 - DL



Me Muriel ROULET-REY
Notaire associé
à DONNEMARIE-DONTILLY

VENTE AMIALE DE PARCELLES BOISÉES

Commune de MEIGNEUX figurant au cadastre sous section :

- A n° 75, lieudit « Mare Rigaud et Fontaine Se », pour 20 a 58 ca
- A n° 191, lieudit « Le Pont de Meigneux », pour 23 a 32 ca
- D n° 157, lieudit « Les Côtes », pour 22 a 02 ca
- ZK n° 20, lieudit « Prairie du Cul de Sac », pour 7 a 24 ca
Prix : 3 650 euros Frais : 900 euros

Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues, qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent affichage en mairie et ce pendant un délai de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante : Maître Muriel ROULET-REY, Notaire, 9, rue du Four, 77520 Donnemarie-Dontilly.

7449377701 - DL

SELAS
" OFFICE 7 FAIDHERBE "
Sis à EU (76260)
7, boulevard Faidherbe

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 9 novembre 2017, M. Jacques Denis LOZACH, né à Aulnay-sous-Bois (93600), le 5 juin 1932, demeurant à 36, rue de la Paroisse, Fontainebleau (77300), célibataire, décédé à Nemours (Seine-et-Marne) le 5 juillet 2025, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Ludovic BONELLE, 4, place d'Armes, Fontainebleau (77300), le 2 février 2026, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 16 février 2026.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Nicolas PESCHECHODOW, 7, boulevard Faidherbe (76260) Eu. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Avis administratifs

7448188201 - AA

Commune de LAGNY-SUR-MARNE

Voies desservant lotissements dits "les Cotteaux" et "Cottage 1"

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté du Maire n° 2026AR/140 en date du 13 mars 2026, est prescrite, sur le territoire de la commune de Lagny-sur-Marne, l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert et au classement dans le domaine public communal des voies desservant les lotissements dits "Les Cotteaux" et "Cottage 1".

Mme Martine MORIN est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Cette enquête publique se déroulera du 13 au 27 avril 2026.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant 15 jours à la mairie, où le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf le jeudi après-midi).

Les observations pourront être également adressées par lettre au commissaire enquêteur à la mairie de Lagny-sur-Marne ou à l'adresse mail suivante : enquete-publique@lagny-sur-marne.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les lundis 13 avril 2026, de 8h30 à 12h00, et le 27 avril 2026 de 13h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la Ville.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches notamment à l'emplacement réservé à l'affichage administratif dédié aux enquêtes et à l'urbanisme à la mairie et sur le site de la Ville.

7449627401 - AA

Commune de GRESSY

Modification n°1 du Plan local d'urbanisme 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 mars 2026, la commune de Gressy a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs soit du lundi 13 avril 2026 à 9 h 00 au mercredi 13 mai 2026 à 12 h 00.

Le maître d'ouvrage est la commune de Gressy située au 12, avenue du Château, 77410 Gressy.

Toute personne pourra obtenir des renseignements concernant le projet de modification du PLU et l'enquête publique auprès de la commune de Gressy.

Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Gressy, 12, avenue du Château, 77410 Gressy, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi et vendredi de 16 h 00 à 18 h 00.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-gressy>

Mme la Présidente du tribunal administratif de Melun a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Jean-Charles Bauve en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à la mairie de Gressy aux jours et heures d'ouverture ou les adresser par voie postale à l'attention de : M. Jean-Charles Bauve, commissaire enquêteur, Mairie de Gressy, 12, avenue du Château, 77410 Gressy ou par courrier électronique à l'adresse suivante : modification-plu-gressy@mail.registre-numerique.fr au plus tard le 13 mai 2026 à 12 h 00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Gressy :
- le lundi 13 avril 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 17 avril de 15 h 00 à 17 h 00,
- le mardi 12 mai de 15 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire seront tenus à la disposition du public à la mairie de Gressy, 12, avenue du Château, 77410 Gressy et sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.gressy.fr/>

Une copie du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions sera transmise à la préfecture de Seine-et-Marne, au tribunal administratif de Melun. EP 26-0208 / contact@publilgal.fr

Le Pays Briard

Un média présent sur actu.fr

8, place Henri IV
77100 MEAUX
Tél. 01 64 75 38 00
e-mail : lepaysbriard@actu.fr
Éditeur : Thomas Martin

Société éditrice :
PUBLIHEBDSOS SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron
35051 RENNES CDX 9
SAS au capital de 34 000 000 €

Principal actionnaire :
SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Président du directoire et directeur de publication :
Laurent GOUHIER

Impression : SCE - La Presse de la Manche - 9 rue Gambetta 50100 CHERBOURG OCTEVILLE

Publicité locale, régionale et petites annonces :
HEBDOS COMMUNICATION
Tél. 01 64 75 38 00
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdoscom.com

Directrice de publicité :
Nicole Lecureux

Annonces légales :

Tél. 02 99 26 42 00

MEDIALEX www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou arrondissement) : Seine-et-Marne (77)

Prix : 1,60 €

Abonnement 1 an : 116 €

ISSN 1142-5695

Commission paritaire n° 0228 C 82769

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur



Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502



ACPM



LEJOURNALS

Imprimé sur du papier produit en France à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de ce papier fourni par UPM sous le numéro FI371001 est porteur de l'écolabel européen. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

ABONNEZ-VOUS

Toute **l'actualité locale**, c'est **chaque semaine** dans votre hebdo

Le Pays Briard

en **PAPIER** et/ou en version **NUMÉRIQUE**

ABONNEZ-VOUS !

Seine-et-Marne • Vendredi 27 mars 2026 • N° 25379 • 4,10 €

Le Parisien

+ Vos magazines **Week-end et TV**

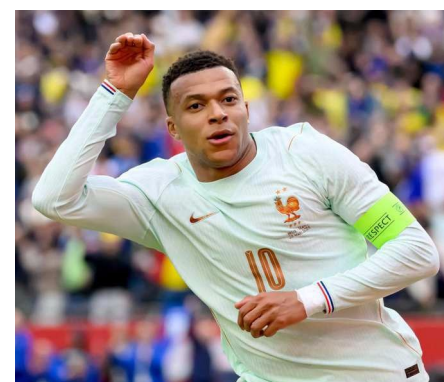


Décès de Loana

Pourquoi ça nous bouleverse

La mort de la première star de la télé-réalité française, dont le corps a été retrouvé dans son studio du centre-ville de Nice, remontait déjà à plusieurs jours.

➔ Fait du jour • P. 2 à 5



Brésil - France (1-2) Les Bleus arrachent un succès prometteur

➔ Sports • P. 19 et 20



Garde à vue Ce que la justice reproche à Gims

Le Parisien



PUBLICITÉ

LOUVRE
Lens

PAR-DELÀ LES MILLE ET UNE NUITS



HISTOIRES
DES ORIENTALISMES

EXPOSITION
DU 25 MARS
AU 20 JUILLET 2026



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60/75/77/78/91/92/93/94/95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 399€ HT - (SAS) 199€ HT - (SASU) 142€ HT - (SNC) 220€ HT - (SARL) 148€ HT - (EURL) 124€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 222€ HT - (SCI) 191€ HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert de siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 109€ HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 135€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 199€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 153€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 111€ HT - Changement de patronyme : 58€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 60 (0,195€ HT) - 75/92/93/94 (0,239€ HT) - 77/78/91/95 (0,227€).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE DE COMBS-LA-VILLE

Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 21770122600011
Ville : COMBS-LA-VILLE
Code Postal : 77383
Groupement d'acheteurs : Non

Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :

<https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=934757&orgAcronyme=j7w>

Identifiant interne de la consultation : 2600005
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : M. le Maire
Adresse mail du contact : commande.publique@mairie-combs-la-ville.fr
No téléphone du contact : +33 164131684

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limites de réception des plis : 24 avril 2026 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution :

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Contrôle fonctionnel et maintenance préventive et corrective des aires de jeux et des équipements sportifs de la commune de Combs-la-Ville
Code CPV Principal : 50870000
Type de marché : Services
Description succincte du marché : La consultation a pour objet la réalisation du contrôle fonctionnel, la maintenance préventive et corrective des aires de jeux et des équipements sportifs implantés sur la commune de Combs-la-Ville
Lieu principal d'exécution du marché : 77
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Type de marché réservé :

Section 5 : Lots
Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Oui
Détails sur la visite : Prendre rendez-vous auprès des services techniques : 01.60.60.0774
Autres informations complémentaires :

Avis divers



AVIS DE CONSULTATION PARALLELISÉE

En application des dispositions des articles L. 181-10-1 du Code de l'environnement, il sera procédé du mercredi 15 avril 2026 à 8h30 au mercredi 15 juillet 2026 à 18h00, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation parallélisée du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société AGORA TRANSPORT FLUVIAL (ATF - ex ST F) sise 2 rue des Sécherons à Montereau-Fault-Yonne (77130), concernant le projet d'exploitation d'une plateforme multimodale de fret fluvial et routier avec des activités de stockage et de transit notamment de charbon et mélange de charbon-coke, de produits minéraux et de terres inertes non polluées situés à Montereau-Fault-Yonne (77130).

Les communes concernées par l'affichage des éléments d'information sont : Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Marolles-sur-Seine et Cannes-Ecluses. Le siège de la consultation est fixé en mairie de Montereau-Fault-Yonne - 54 rue Jean Jaurès - Montereau-Fault-Yonne (77130).

L'autorisation environnementale est sollicitée au titre des rubriques n° 4801-1 (A) et 3.2.2.0 (A), 2.1.5.0 (D) de la nomenclature ICPE et IOTA, en vue de :
- l'activité de stockage de charbon et de charbon-coke,
- remblai dans le lit majeur de la Seine,
- collecte des eaux pluviales avec infiltration d'une pluie courante au niveau des fossés et des noues.

Les informations relatives à la présente consultation sont accessibles sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Consultations-parallelees>

Les informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de la Société AGORA TRANSPORT FLUVIAL, 2 rue des Sécherons, Montereau-Fault-Yonne (77130) ou par mail à l'adresse mail suivante : contact.public@agora-tf.eu.

Sont désignés en tant que commissaires enquêteurs : M. Christian HANNEZO, manager sécurité, en retraite (titulaire) et M. Jean-Luc

BOISGONTIER, Chef de secteur travaux publics, en retraite (suppléant).

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra :
à la mairie de Montereau-Fault-Yonne (54 rue Jean Jaurès) consulter en version papier le dossier déposé par la société AGORA TRANSPORT FLUVIAL.
consulter le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/exploitation-plateforme-multimodale> pour prendre connaissance des pièces du dossier, des éventuels compléments, des avis des services consultés et de la dispense de réalisation d'une évaluation environnementale.
formuler des observations et propositions :
- sur le registre numérique accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/exploitation-plateforme-multimodale>
- par courrier électronique envoyé à l'adresse : exploitation-plateforme-multimodale@mail.registre-numerique.fr
- par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Montereau-Fault-Yonne sis 54 rue Jean Jaurès, Montereau-Fault-Yonne (77130).

Toutes les observations seront consignées par le commissaire enquêteur sur le site dédié.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Montereau-Fault-Yonne, 54 rue Jean Jaurès, Montereau-Fault-Yonne (77130) :
- le lundi 18 mai 2026 de 09h00 à 12h00,
- le samedi 13 juin 2026 de 09h00 à 12h00.

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la préfecture de Seine-et-Marne - Direction de la Coordination des services de l'État - bureau des procédures environnementales - 12 rue des Saints Peres - 77010 MELUN CEDEX - courriel : pref-icpe@seine-et-marne.gouv.fr

Deux réunions publiques sont organisées à la salle municipale de la Faïencerie, 7 rue de la Faïencerie, Montereau-Fault-Yonne (77130) :
- première réunion après l'ouverture de la consultation parallélisée le jeudi 23 avril 2026 de 18h00 à 20h00,
- seconde réunion avant la clôture de la consultation parallélisée le vendredi 03 juillet 2026 de 18h00 à 20h00.

A l'expiration du délai de consultation parallélisée, la copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public :
- en mairies de Montereau-Fault-Yonne
- sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/exploitation-plateforme-multimodale>
- sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

À l'issue de l'instruction, il sera statué sur la demande présentée par la Société AGORA TRANSPORT FLUVIAL par arrêté préfectoral en ce qui concerne la demande d'autorisation environnementale.

Constitution de société

Par ASSP en date du 25/03/2026 il a été constitué une SCI dénommée :

AURORA SAINT REMY

Siège social : 3 rue Jean Rémi Drieux 77410 FRESNES-SUR-MARNE Capital : 1000 €
Objet social : Acquisition, gestion, location, vente de biens immobiliers
Gérance : M Niesta Baptiste demeurant 3 rue Jean Rémi Drieux 77410 FRESNES-SUR-MARNE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX.

Enquête publique

MAIRIE DE LAGNY SUR MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté du Maire n° 2026AR/140 en date du 13/03/2026, est prescrite, sur le territoire de la Commune de Lagny-sur-Marne, l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert et au classement dans le domaine public communal des voies desservant les lotissements dits «Les Cotteaux» et «Cottage 1».
Madame Martine Morin est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur. Cette enquête publique se déroulera du 13 au 27 avril 2026.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant 15 jours à la mairie, où le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf le jeudi après-midi).

Les observations pourront être également adressées par lettre au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Lagny-sur-Marne ou à l'adresse mail suivante : enquete-publique@lagny-sur-marne.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie les lundis 13/04/2026 de 8h30 à 12h00 et le 27/04/2026 de 13h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la Ville.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches notamment à l'emplacement réservé à l'affichage administratif dédié aux enquêtes et à l'urbanisme à la mairie et sur le site de la Ville.

publilégal

dimosja

19 rue Lagrange - 75005 Paris

Tél.: 01 42 96 09 43 | www.publilegal.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRESSY

Par arrêté du 22/03/2026 la commune de Gressy a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jour consécutif soit du **lundi 13 avril 2026 à 9 H 00 au mercredi 13 mai 2026 à 12 H 00**.

Le maître d'ouvrage est la commune de Gressy située au 12 Avenue du Château, 77410 Gressy

Toute personne pourra obtenir des renseignements concernant le projet de modification du PLU et l'enquête publique auprès de la commune de Gressy.

Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Gressy, 12 Avenue du Château 77410 Gressy, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit le lundi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-gressy>

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Jean-Charles Bauve en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à la mairie de Gressy aux jours et heures d'ouverture ou les adresser par voie postale à l'attention de : Monsieur Jean-Charles Bauve, commissaire enquêteur, Mairie de Gressy 12 Avenue du Château 77410 Gressy ou par courrier électronique à l'adresse suivante : modification-plu-gressy@mail.registre-numerique.fr au plus tard le 13 mai 2026 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Gressy :

- le **LUNDI 13 AVRIL 2026 de 9h00 à 12h00**
- le **VENDREDI 17 AVRIL de 15h00 à 17h00**
- le **MARDI 12 MAI de 15h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Gressy 12 Avenue du Château 77410 Gressy et sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.gressy.fr/>

Une copie du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions sera transmise à la préfecture de Seine et Marne, au Tribunal Administratif de Melun.

EP 26-0208 / contact@publilegal.fr

CONTACT COMMERCIAL : 01 84 21 09 27
leparisien.annonces-legales.fr

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien

Publiez vos annonces dans Le Parisien



Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.
Votre contact pour vos annonces : 01 87 39 82 96 - legales2@leparisien.fr

Le Parisien



Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour une annonce conforme



Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite



Paiement 100% sécurisé



Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2025 soit 0,227€ ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

La vie des sociétés

7451698801 - VS



ZA Le petit Taillis
BP 20, route de Provins
77320 LA FERTÉ-GAUCHER
Tél : 01 64 20 18 09

SCI 3GROS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 15, rue des Sables
77450 VIGNELY
Siège de liquidation :
15, rue des Sables
77450 VIGNELY
807 767 850 RCS Meaux

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 mars 2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Hervé GROSJEAN, demeurant 30, rue de Meaux, 77450 Isles-lès-Villenoy, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Meaux, en annexe au RCS.

7451889801 - VS

SCI DAUDIN

Forme : SCI
Capital social : 500 000 euros
Siège social : 15, rue des Coccinelles
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
814 263 869 RCS de Meaux

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 février 2026, les associés ont décidé, à compter du 13 février 2026, de transférer le siège social à 45, rue François-Gaubert, 34500 Béziers.

Radiation du RCS de Meaux et immatriculation au RCS de Béziers.

Vos
annonces
légales
en plus
simple

MEDIALEX
medialex.fr

Avis administratifs

7448193101 - AA

Transfert et classement dans le domaine public communal des voies desservant les lotissements "Cottage 1" et "Les Coteaux".

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté du maire n°2026AR/140 en date du 13 mars 2026, est prescrite, sur le territoire de la commune de Lagny-sur-Marne, l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert et au classement dans le domaine public communal des voies desservant les lotissements "Cottage 1" et "Les Coteaux".

Mme Martine MORIN est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Cette enquête publique se déroulera du 13 avril au 27 avril 2026.

Les pièces du dossier ainsi que le Registre d'enquête seront déposés pendant 15 jours à la mairie, où le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf le jeudi après-midi).

Les observations pourront être également adressées par lettre au commissaire enquêteur à la mairie de Lagny-sur-Marne ou à l'adresse mail suivante : enquete-publique@lagny-sur-marne.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les lundis 13 avril 2026 de 8 h 30 à 12 h 00 et le 27 avril 2026 de 13 h 30 à 17 h 30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la ville.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches notamment à l'emplacement réservé à l'affichage administratif dédié aux enquêtes et à l'urbanisme à la mairie et sur le site de la Ville.

7446105401 - AA

Commune de FONTENAY-TRÉSIGNY

Projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme (PLU)

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2026-067 en date du 26 février 2026, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU de la commune de Fontenay-Trésigny.

À cet effet, M. Salim EL CHAOUI domicilié à 20, quai du Maréchal-Joffre, 77000 Melun, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Fontenay-Trésigny ;
- pendant la durée de l'enquête, du 13 avril 2026 au 13 mai 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 13 mai 2026 à 17 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Fontenay-Trésigny et sur le site internet de la commune :

<https://www.fontenay-tresigny.fr/>
Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

- par correspondance en mairie, 26, avenue du Général-de-Gaulle, 77610 Fontenay-Trésigny ;
- par voie électronique à l'adresse mail suivante :

revisionplu@fontenay-tresigny.fr
en mentionnant en objet «Enquête relative à la révision allégée du PLU de Fontenay-Trésigny».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra, en mairie de Fontenay-Trésigny, 26, avenue du Général-de-Gaulle, aux dates et heures suivantes :

- samedi 18 avril 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 5 mai 2026 de 14 h 30 à 17 h 30,
- mercredi 13 mai 2026 de 14 h 30 à 17 h 30.

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an, en mairie de Fontenay-Trésigny, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision allégée du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal de Fontenay-Trésigny.

L'autorité compétente en charge de la révision allégée du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est le maire de la commune de Fontenay-Trésigny.

Le Maire,
Patrick ROSSILLI.

De bonnes affaires dans nos petites annonces

Marchés publics Procédure adaptée

7451971101 - SF



Commune de Marolles-sur-Seine

Amélioration du confort thermique de l'école primaire

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Marolles-sur-Seine.

Numéro national d'identification :

Siret : 21770279400017.

Ville : Marolles-sur-Seine.

Code postal : 77130.

Groupement de commande : non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers les documents de la consultation :

<https://demat.centraledesmarches.com/7084529>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : POIREAU.

Adresse mail du contact : mairie@marolles77130.fr

Numéro de téléphone du contact : 01 64 31 32 56.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 12 mai 2026 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidat : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : amélioration du confort thermique de l'école primaire.

Code CPV principal : 45321000-3.

Type de marché : travaux.

Description succincte du marché : améliorer le confort et l'efficacité thermique de l'école primaire.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie, isolation, étanchéité, cloison, faux plafond, climatisation.

Lieu principal d'exécution du marché : 21 Bis, rue Grande, 77130 Marolles-sur-Seine.

Durée du marché (en mois) : 12.

Consultation à tranches : non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : oui.

Description du lot : démolitions maçonnerie.

Code CPV principal : 45111000-8.

Lieu d'exécution du lot : 21 Bis, rue Grande.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : démolition, maçonnerie.

Description du lot : étanchéité.

Code CPV principal : 45261420-4.

Lieu d'exécution du lot : 21 Bis, rue Grande.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : étanchéité.

Description du lot : menuiseries extérieures aluminium, menuiseries intérieures bois.

Code CPV principal : 45421150-0.

Lieu d'exécution du lot : 21 Bis, rue Grande.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie.

Description du lot : cloisons, doublages, isolation, faux plafonds.

Code CPV principal : 45321000-3.

Lieu d'exécution du lot : 21 Bis, rue Grande.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : cloison, faux plafond, isolation.

Description du lot : électricité.

Code CPV principal : 09310000-5.

Lieu d'exécution du lot : 21 Bis, rue Grande.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : travaux d'électricité.

Description du lot : chauffage, rafraîchissement, traitement d'air.

Code CPV principal : 45232141-2.

Lieu d'exécution du lot : 21 Bis, rue Grande.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : chauffage (travaux), climatisation.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui.

Détails sur la visite : la visite aura lieu le lundi 27 avril 2026 à 10 h 00 au 21 Bis, rue Grande.

Les visites feront l'objet d'une attestation de visite signée par les 2 parties le jour même de la visite, cette dernière devra être jointe à l'offre.

La centrale des marchés
Par MEDIALEX



Trouvez gratuitement

le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarches.com

Toute l'actualité locale,
c'est chaque semaine
dans votre hebdo

Le Pays Briard

en PAPIER et/ou
en version NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS !

Seine-et-Marne • Vendredi 17 avril 2026 • N° 25396 • 4,10 €

Le Parisien

+ Vos
magazines
Week-end
et TV



Céline Dion

L'histoire secrète de sa nouvelle chanson

« Dansons », le nouveau single de la star, est disponible depuis quelques heures. Une ballade tout en émotion écrite et composée par Jean-Jacques Goldman, avant une série de concerts à Paris et un album dans quelques mois.



AP/PIERRE ANDRIEU

→ Fait du jour • P. 2 à 4

PUBLICITÉ

DISQUAIRE DAY @ GROUND CONTROL
18 AVRIL 2026 | 12 H > 00H | ENTRÉE LIBRE

**LES LABELS
FÊTENT
LE VINYLE!**

NOUVELLE VAGUE •
THE SUPERMEN LOVERS •
FLORE BENGUIGUI
AND THE SENSIBLE NOTES •
MARIE SARAH •
JUNE THE GIRL •
SAM KARLSON •
OLYMPE CHABERT • NERLOV •
J-SILK • SÄND •

70 LABELS
BOURSE AUX VINYLES
CONCERTS ET DJ SETS
CONFÉRENCES
DISCOMATON
EXPO PHOTOS
ATELIERS ENFANTS

Ground Control (81, rue du Charolais 75012) - disquaireday.scpp.fr - A l'occasion de la journée internationale des disquaires indépendants (disquaireday.fr)

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60/75/77/78/91/92/93/94/95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 399€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 142€ HT - (SNC) 220€ HT - (SARL) 148€ HT - (EURL) 124€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 222€ HT - (SC) 191€ HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 109€ HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AJ : 135€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 199€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 153€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 111€ HT - Changement de patronyme : 58€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 60 (0,195€ HT) - 75/92/93/94 (0,239€ HT) - 77/78/91/95 (0,227€).

Enquête publique

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

MAIRIE DE LAGNY SUR MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté du Maire n° 2026AR/140 en date du 13/03/2026, est prescrite, sur le territoire de la Commune de Lagny-sur-Marne, l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert et au classement dans le domaine public communal des voies desservant les lotissements dits «Les Cotteaux» et «Cottage 1». Madame Martine Morin est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur. Cette enquête publique se déroulera du 13 au 27 avril 2026.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant 15 jours à la mairie, où le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf le jeudi après-midi).

Les observations pourront être également adressées par lettre au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Lagny-sur-Marne ou à l'adresse mail suivante : enquete-publique@lagny-sur-marne.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie les lundis 13/04/2026 de 8h30 à 12h00 et le 27/04/2026 de 13h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la Ville.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches notamment à l'emplacement réservé à l'affichage administratif dédié aux enquêtes et à l'urbanisme à la mairie et sur le site de la Ville.

NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ
DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT
PRÈS DE CHEZ VOUS
OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble
tous les avis d'enquêtes publiques.

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS



Gagnez des cadeaux
exceptionnels
avec Le Parisien !

- VOUS ÊTES BIEN PLUS QU'UN SIMPLE ABONNÉ -

Rencontre avec la rédaction, visites de lieux insolites, séjours en famille,
pièces de théâtre, concerts, expositions, places VIP, accès backstage...

▶ Pour tenter votre chance, connectez-vous
sur votre espace abonné sur leparisien.fr

Le Parisien

PIECE JOINTE 5

Courrier RAR de la Mairie du 24 Juillet 2025 au propriétaire afin de solliciter la cession des parcelles concernées pour le lotissement « Cottage1 ».

POLE AMENAGEMENT ET URBANISME

Direction-urbanisme@lagny-sur-marne.fr

Affaire suivie par : Valérie BOTREL

SCI LES HAUTS DE LAGNY

381, Avenue du Général de Gaulle
92140 CLAMART

Lagny-sur-Marne, le 24/07/2025

LRAR : 2C 186 757 2968 3

Objet : Procédure de rétrocession « Cottage 1 »

Madame, Monsieur,

La mairie de Lagny-sur-Marne a en charge la réalisation des dossiers de rétrocession, je me permets donc de vous solliciter concernant l'opération « Cottage 1 » en tant que dernier propriétaire, connu de nos services.

En effet, cette opération immobilière englobe notamment les parcelles

BD 137 - BD 144 - BD 147 - BD 151 - BD 152 - BD 153 - BD 164 - BD 169 - BD 170 - BD 178 -
BD 188 - BD 189 - BD 194 - BD 195 - BD 253 - BD 254 - BD 259 - BD 261 - BD 262 - BD 263 -
BD 344 - BD345 - BD 346 - BD 347 - BD 348 - BD 349 - BD 350 - BD 351 - BD 352 - BD 353 -
BD 354 - BD 355 constituant l'assiette foncière des voies dite « Avenue Jean-Baptiste
LEPRINCE », « Avenue Henri LEBASQUE », « Allée Maximilien LUCE », « Allée Pierre
MONTEZIN », « Allée Emile PRODHON ».

Ces voies sont aujourd'hui de statut privé mais ouverte à la circulation publique. Ainsi la Ville vous propose de régulariser, à l'euro symbolique, le foncier desdites emprises afin que ces voies intègrent le domaine public communal.

Je vous informe d'ores et déjà que les frais liés à cette procédure administrative (notaire par exemple ...) seront pris en charge par la Ville.

A l'appui de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître, par écrit, votre position quant à cette proposition d'acquisition et vous rapprocher du Pôle Aménagement et

2, place de l'Hôtel de Ville, 77400 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 64 12 74 00
www.lagny-sur-marne.fr

MARNEetGONDOIRE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville, 77400 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 64 12 74 00
www.lagny-sur-marne.fr

LAGNY

sur Marne

Urbanisme au plus tard le 05 septembre 2025. Sans retour de votre part, la Commune pourrait envisager une procédure de transfert d'office des voies ouvertes à la circulation publique dans le domaine public communal, régie par l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme, à défaut d'obtenir un interlocuteur pour engager le dossier de rétrocession.

Dans l'attente de votre réponse, mes services et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation,
Le 11e Adjoint au Maire,



Nicolas BRIATUN
Vu pour être annexé à mon arrêté en date du
Le 01 juillet 2025

Annexe : Plan des emprises à régulariser

2, place de l'Hôtel de Ville, 77400 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 64 12 74 00
www.lagny-sur-marne.fr

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

2, place de l'Hôtel de Ville, 77400 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 64 12 74 00
www.lagny-sur-marne.fr

PIECE JOINTE 6

- Courrier d'information aux riverains du « Cottage 1 »
- 1) Courrier RAR de la mairie du 20 /02/ 2026 portant notification individuelle de dossier d'enquête parcellaire aux propriétaires concernés du lotissement « **Les Coteaux** ».

 - 2) Courrier RAR de la mairie du 16/03/2026 portant notification individuelle de dossier d'enquête parcellaire au propriétaire concerné du lotissement « **Cottage1** ».

POLE AMENAGEMENT ET URBANISME

Direction-urbanisme@lagny-sur-marne.fr

Affaire suivie par : Valérie BOTREL

M. & Mme LAUSON
22, Avenue de CHOISY
APT 139

75013 Paris

Lagny-sur-Marne, le 20/02/2016

N° LR/AR : 2C 186 755 6142 9

Objet : Transfert d'office des voies du lotissement « Les Coteaux » - Notification d'ouverture d'une enquête publique

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaires indivisaires (1/51^{ème}) de la parcelle cadastrée AR 655, constituant l'assiette foncière des voies dites Avenues Hector Berlioz, des Acacias (pour partie) et Rues Claude DEBUSSY, Maurice RAVEL et Jules MASSENET aménagées dans le cadre du lotissement « Les COTEAUX ». Un plan de ladite parcelle est joint au présent courrier.

Ces voies sont aujourd'hui de propriété privée mais ouvertes à la circulation publique. Afin de régulariser le statut de ces voies la Ville engage une procédure de transfert d'office sans indemnités en application de l'article L318-3 du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R 318-10 du Code de l'Urbanisme, par la présente, je vous informe de l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de transfert d'office des voies ci-dessus énumérées dans le domaine public communal.

Cette enquête, prescrite par arrêté municipal, se déroulera du 13/04/2016 au 27/04/2016, en mairie de Lagny-sur-Marne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Ville. Les observations pourront être consignées sur le registre

prévu à cet effet ou adressées par écrit à Madame Martine MORIN le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique@lagny-sur-marne.fr.

La présente notification est effectuée afin de porter officiellement cette procédure à votre connaissance en votre qualité de propriétaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

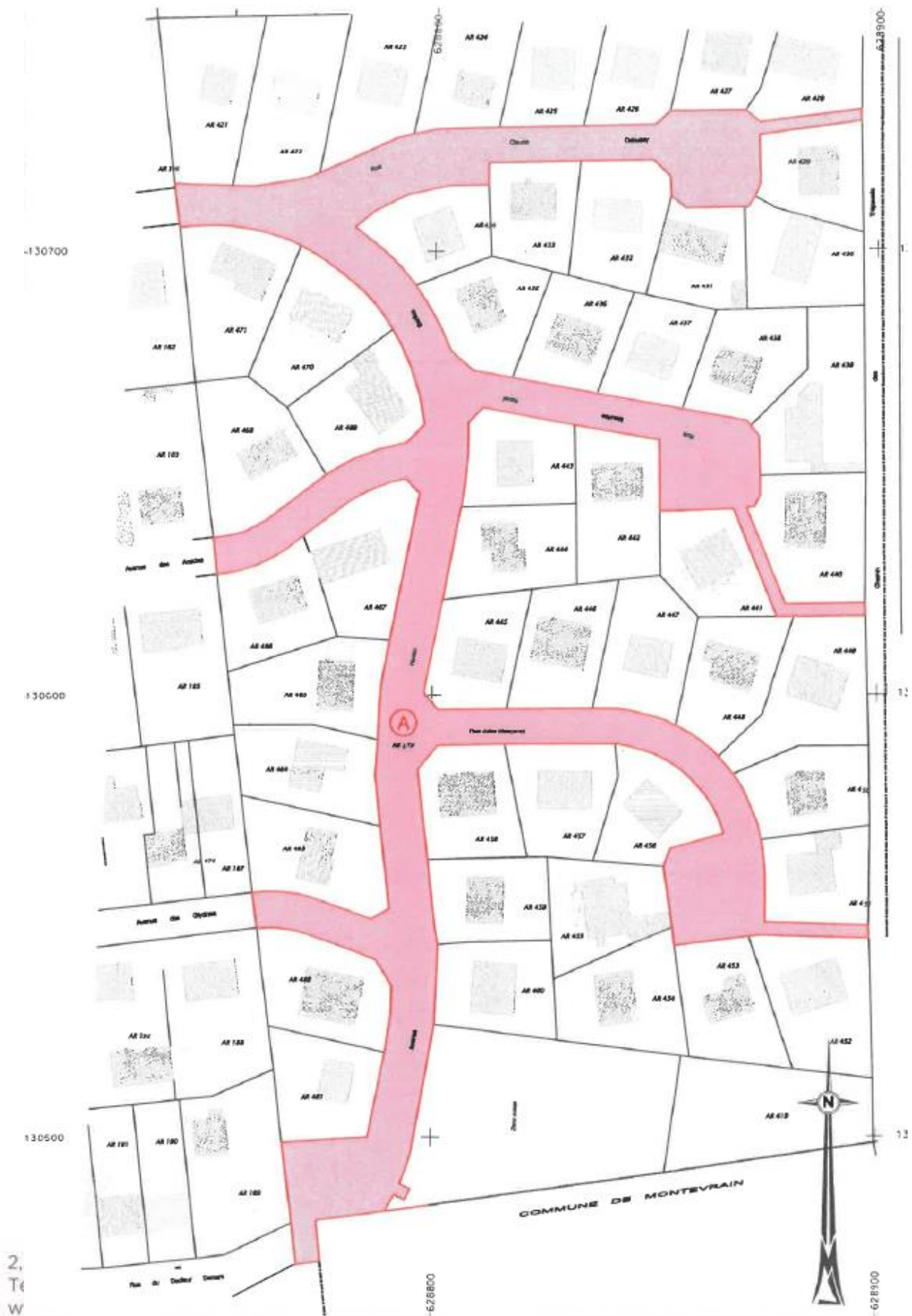
Pour le Maire et par délégation,
Le 11e Adjoint au Maire,



Nacera BRATUN

LAGNY

sur Marne



POLE AMENAGEMENT ET URBANISME

Direction-urbanisme@lagny-sur-marne.fr

Affaire suivie par : Valérie BOTREL

SCI LES HAUTS DE LAGNY

381, Avenue du Général de Gaulle
92140 CLAMART

Lagny-sur-Marne, le 16/03/2026

LRAR : 2C 186 755 6185 6

Objet : Transfert d'office des voies du lotissement « Cottage 1 » - Notification d'ouverture d'une enquête publique

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaires des parcelles cadastrées BD 137 - BD 144 - BD 147 - BD 151 - BD 152 - BD 153 - BD 164 - BD 169 - BD 170 - BD 178 - BD 188 - BD 189 - BD 194 - BD 195 - BD 253 - BD 254 - BD 259 - BD 261 - BD 262 - BD 263 - BD 344 - BD 345 - BD 346 - BD 347 - BD 348 - BD 349 - BD 350 - BD 351 - BD 352 - BD 353 - BD 354 - BD 355 à Lagny-sur-Marne constituant l'assiette foncière des voies dites « Avenue Jean-Baptiste LEPRINCE », « Avenue Henri LEBASQUE », « Allée Maximilien LUCE », « Allée Pierre MONTEZIN », « Allée Emile PRODHON » aménagées dans le cadre du lotissement « Cottage 1 ». Un plan des dites parcelles est joint au présent courrier.

Ces voies sont aujourd'hui de propriété privée mais ouvertes à la circulation publique et ont donc vocation à intégrer le domaine public communal. A cet effet et afin de régulariser le statut de ces voies, des courriers vous a été adressés en date du 01/09/2025 et du 07/10/2025. Les courriers n'ayant pas été réclamés nous a été retournés.

N'ayant pu trouver de solution amiable, je vous informe que la Ville engage une procédure de transfert d'office sans indemnités en application de l'article L318-3 du Code de l'urbanisme.

Ainsi conformément à l'article R 318-10 du Code de l'Urbanisme, par la présente, je vous informe de l'ouverture d'une enquête publique relative à ce transfert d'office.

Cette enquête, prescrite par arrêté municipal, se déroulera du 13/04/2026 au 27/04/2026, en mairie de Lagny-sur-Marne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences en Mairie :

- Lundi 13 avril 2026 de 8 h 30 à 12 h 00
- Lundi 27 avril 2026 de 13 h 30 à 17 h 30

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Ville. Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées par écrit à Madame Martine MORIN le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique@lagny-sur-marne.fr.

La présente notification est effectuée afin de porter officiellement cette procédure à votre connaissance en votre qualité de propriétaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Annexe : Plan des emprises à régulariser

PIECE JOINTE 7

Courrier d'information aux riverains du « Cottage 1 »

POLE AMENAGEMENT ET URBANISME

Direction-urbanisme@lagny-sur-marne.fr

Affaire suivie par : Valérie BOTREL

INFORMATION

Objet : Transfert d'office des voies du lotissement « Cottage 1 » - Notification d'ouverture d'une enquête publique

Monsieur, Madame,

Je vous informe que la ville souhaite procéder à la régularisation des voies dite « Avenue Jean-Baptiste LEPRINCE », « Avenue Henri LEBASQUE », « Allée Maximilien LUCE », « Allée Pierre MONTEZIN », « Allée Emile PRODHON ». Ces voies sont aujourd'hui privées mais ouvertes au public.

A cet effet, je vous informe en tant que riverains desdites rues, que la commune a initié la procédure de transfert d'office des dites voies dans le domaine public communal prévue par l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme. Une enquête publique se déroulera en Mairie du 13 avril 2026 au 27 avril 2026. Un registre est ouvert pendant toute la durée de l'enquête publique et un commissaire enquêteur tiendra deux permanences les 13 et 27 avril 2026. Cette procédure de régularisation foncière n'aura aucun impact physique sur votre clôture sur rue. A toutes fins utiles vous trouverez au verso de ce courrier un plan des parcelles et rues concernées par la présente procédure.

Mes services et moi-même restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.